



MARQUE NATIONALE
de CONFORMITÉ aux RÉFÉRENTIELS

MARQUE ACQPA

« Revêtement par peinture des bétons de génie civil »

Régime financier : PRO-LI 13 V12

Tarifs applicables à partir du 1^{er} juillet 2026 aux Fabricants (demandeurs ou titulaires)

Conformément au chapitre 17 du règlement particulier « Revêtement par peinture des bétons de génie civil » où sont définies les différentes modalités de financement afférentes à la certification ACQPA, ce document fixe le montant des prestations à régler par le demandeur ou le titulaire. Ces montants font l'objet d'une révision périodique et sont applicables pour toute opération exécutée dans la période de référence.

Tous les tarifs sont exprimés en hors taxes et sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.

Tous les frais de virement bancaire sont à la charge du demandeur.

1. FRAIS D'INSTRUCTION (recevabilité administrative et technique) :

1.1. Pour les demandes « Revêtement par peinture des bétons de génie civil » :

- De 1 à 4 systèmes soumis à instruction : **271,40 €**
- De 5 à 8 systèmes soumis à instruction : **543,93 €**
- De 9 à 12 systèmes soumis à instruction : **816,52 €**
- De 13 à 16 systèmes soumis à instruction : **1 088,43 €**
- De 17 systèmes et au-delà soumis à instruction : **1 360,45 €**

1.2. Pour les demandes « Stabilité de couleur » des finitions

- Forfait de 1 à 4 produits de finition **271,45€**
quel que soit le nombre de couleurs demandés.

2. DROIT D'INSCRIPTION :

Montant forfaitaire de 5 900,00 € payables une fois, par tout nouveau demandeur et préalablement à toute instruction de dossier de demande.

3. AUDIT DE 1^{re} ADMISSION

- Pour les usines situées en France : **3 568,37 €**
- Pour les usines situées à l'étranger ou dans les DOM TOM : **3 568,37 €** majorés des frais de déplacement d'une personne (remboursement des frais réels sur justificatifs) et des frais de délai de route (**664,39 €** par 1/2 journée).

4. SECRETARIAT TECHNIQUE

Frais applicables pour chaque demande d'admission et d'extension nécessitant des essais :

- **549,88€** par système testé.
- **274,94 €** par système en cas d'arrêt des essais après application

5. APPLICATION :

5.1. Prise en charge, essai d'applicabilité des produits et réalisation des éprouvettes au CEREMA de Bron :

- Pour programme d'essais gel/dégel + lessivabilité + QUV : **3 571,29 €**
- Pour programme d'essais gel/dégel + QUV : **4 107,70€**
- Pour programme d'essais gel/dégel + lessivabilité : **4 042,55€**
- Pour programme d'essais gel/dégel : **3933,96€**

Une réduction de 10% est appliquée sur le forfait application lorsqu'un même produit et de même teinte, est appliqué simultanément sur plusieurs systèmes.

Nota :

Les frais indiqués ci-dessus sont un prix forfaitaire basé sur un temps moyen d'application d'une demi-journée par couche du système en essai. Tout dépassement significatif sera majoré sur la base d'un coût de **664,43 €** par journée en laboratoire après accord des personnes présentes lors de l'application.

5.2. Essais de fermeture du film

- Cas général : **664,43 €** sur la base de deux essais au plus par 1/2 journée.
- Cas particulier : 1 essai couplé avec les applications d'un système de peinture : **332,79 €** par essai.

5.3. Essais d'applicabilité

- Cas général : **664,43 €** sur la base de deux essais au plus par 1/2 journée.
- Cas particulier : 1 essai couplé avec les applications d'un système de peinture : **332,79 €** par essai.

5.4. Frais de destruction

Des frais de destruction sont facturés au fabricant directement par le laboratoire, sur la base d'un devis préalable dans les cas suivants :

- peintures non reprises par le fabricant après les applications.
- peintures livrées et non reprises suite à l'annulation des applications par le fabricant.

6. ESSAIS PHYSIQUES DE LABORATOIRE.

6.1. Essais physiques par classe de certification pour un système testé :

	B-300		B-500		B-1000	
	I/V	I/V L	I/V	I/V L	I/V	I/V L
- vieillissement artificiel (QUV) avec mesure de couleur + traction avant et après cycles	2 447,61	2 447,61	2 447,61	2 447,61	2 447,61	2 447,61
- cycles gel/dégel sans sels de déverglaçage + traction (20 cycles)	Sur devis	Sur devis	-	-	-	-
- cycles gel/dégel avec sels de déverglaçage + traction 25 cycles B500 50 cycles B1000	-	-	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis
- Lessivabilité + traction	-	1 224,84	-	1 224,84	-	1 224,84.
TOTAL essais (€) ¹ (hors essai d'aptitude au stockage)	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis

Essai d'aptitude au stockage : forfait par système quel que soit le nombre de produits	180,25€
---	---------

¹ Dans le cas où les peintures ne sont pas reprises après les applications, des frais de destruction sont facturés au fabricant par le CEREMA.

7. IDENTIFICATION CHIMIQUE :

- Identification rapide : **382,86 €**
par produit mono ou bi-composant (masse volumique, extrait sec, teneur en cendres)
- Identification complémentaire : **1 151,22 €**
identification rapide plus teneur en liant, en matière pulvérulente et nature chimique du liant (par IR, sans préparation)
- Identification complémentaire particulière : **1 582,75 €**
identification complémentaire plus analyse pigmentaire.

8. ESSAIS DE CERTIFICATION « Stabilité de couleur » :

- Cas d'une campagne d'essai de 12 mois Floride (envoi regroupé de plaques pour un ou plusieurs fabricants).
Montant par couleur et par produit différent :
 - Campagne de 46 à 115 plaques soumises à essai : **107,78 €**
 - Campagne de 116 à 184 plaques soumises à essai : **88,89 €**
 - Campagne de 185 plaques et au-delà soumises à essai : **84,06 €**
- Sur devis dans les autres cas.

Note : Cas de plaques non exposées au vieillissement Floride suite à la mesure de couleur non conforme : **37,55€** par plaque.

9. FRAIS DE SURVEILLANCE DU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE :**9.1. Redevance annuelle produits**

Pour chaque produit bénéficiant du droit d'usage de la marque et par site de fabrication déclaré : **303,60¹ €**

9.2. Montant d'audit sur site usine de production :

- Pour les usines situées en France : **2 779,96 €**
- Pour les usines situées à l'étranger ou en DOM TOM : **2 779,96 €** majorés des frais de déplacement d'une personne (remboursement des frais réels sur justificatifs) et des frais de délai de route (**664,39 €** par ½ journée).

10. Frais de traitement des demandes de modification :**10.1. Pour chaque demande de modification concernant l'unité de fabrication et les données de la fiche système (hors données produit) :**

Frais de traitement : **302,80 €**

10.2. Pour modification des données produits sous Marque ACQPA :

- Modification neutre : **302,80 €**
- Modification mineure et majeure : **574,48 €**

¹ Des frais de destruction des peintures analysées dans le cadre de la surveillance, sont intégrés dans la redevance.

11. REDEVANCE POUR LE RENOUVELLEMENT DU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE

- | | |
|------------------------------|-----------------|
| - De 1 à 3 systèmes : | 309,78 € |
| - De 4 à 8 systèmes : | 621,18 € |
| - De 9 systèmes et au-delà : | 844,52 € |

12. PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Toute autre prestation supplémentaire est établie après accord du Comité de Certification Produits. Cette prestation fait l'objet d'un devis envoyé au demandeur ou titulaire, pour accord préalable.